

HIÉRARCHIE DE SOLUTIONS
AUX PROBLÈMES DU PATRIMOINE RELIGIEUX
(« allant des plus souhaitables aux moins souhaitables »)

1. Laisser le lieu ouvert au culte (ce qui est compatible avec la location du sous-sol à des organismes sociaux et la tenue d'activités culturelles dans le lieu de culte lui-même) ; le maintien de l'activité cultuelle, quand il est possible, garantit que le patrimoine demeure vivant.
2. Partager l'usage du lieu de culte entre plusieurs communautés ou traditions.
3. Céder le lieu de culte à une autre tradition capable d'en conserver la vocation et d'en assumer l'entretien.
4. Voir à une mise en valeur touristique, applicable à certains lieux de culte.
5. Considérer le recyclage partiel (conversion du presbytère, du sous-sol ou de bâtiments annexes pour accueillir une activité lucrative).
6. Créer un lieu polyvalent (culte et autre fonction) par des aménagements permanents.
7. Songer à une mise en veilleuse (fermeture, gardiennage, protection du mobilier et des œuvres d'art dans l'attente d'une solution).
8. Effectuer un recyclage complet (de préférence dans des fonctions compatibles telles que conversion en musée ou en bibliothèque; la conversion en condominiums, dont il n'existe que deux cas à Montréal, ne remplit pas cette condition de compatibilité).
9. Si aucune autre solution n'est possible, envisager la démolition.